Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_190-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Maison Intercommunale de Chasné-Sur-Illet, 1 Place de l'Eglise, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 19 novembre 2025.

Présents : MMES C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents : MMES N. CHARDIN, M. DESILES, E. THOMAS-LECOULANT, MRS V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS.

Pouvoirs : V. BONNISSEAU A K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT A M. FRAUD, Y. LE ROUX A J. BEGASSE

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE

EAU POTABLE

Tarifs Eau Potable au 1er janvier 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023, portant statut de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 04 novembre 2025.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

En 2022, Liffré-Cormier Communauté a engagé une démarche d'uniformisation et de convergence du prix de l'eau à horizon 2029 permettant de répondre à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements. En parallèle, il a été décidé d'acter une tarification incitative basée sur trois tranches (0-60 / 60-1000 / >1000 m3).

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_190-DE

La part fixe de la facture d'eau correspond à l'abonnement annuel tandis que la part proportionnelle correspond à la consommation annuelle en mètre cube. Ces montants seront perçus par Liffré-Cormier Communauté pour la gestion des eaux sur le territoire.

La convergence des tarifs est issue de l'analyse financière commandée au cabinet et actée en bureau du 9 novembre 2022.

A la suite des conférences des maires du 29 mai 2024 et 05 juin 2024, les modalités d'application des tarifs pour l'eau et l'assainissement ont été définies dans le cadre de cette convergence tarifaire, avec une échéance fixée au 1er janvier 2030.

La délibération n°2024/213 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024 a validé les modalités d'évolution des tarifs de l'eau potable pour la période 2025–2029.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire le principe d'évolution tarifaire, conformément aux décisions déjà actées pour la période 2025–2029.

Nous vous rappelons les tarifs concernant l'eau potable ci-dessous :

Eau Potable : abonnement annuel (part fixe)

Part fixe collectivité (€/HT)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Liffré Saint-Aubin-Du-Cormier	29,16 €	31,07 €	**33,11 €**	35,27 €	37,59 €	40,00 €	**40,00 €**
Chasné-Sur Illet Ercé-Près-Liffré Gosné	41,00 €	41,00 €	**41,00 €**	41,00 €	41,00 €	41,00 €	
Dourdain Livré-Sur-Changeon	59,00 €	59,00 €	**59,00 €**	59,00 €	59,00 €	59,00 €	
Mézières-sur-Couesnon	59,00 €	59,00 €	**59,00 €**	59,00 €	59,00 €	59,00 €	

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_190-DE

Eau Potable : abonnement annuel (part variable)

Part variable collectivité (€/HT)		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Tranche m³							Tranche/m³ pour toutes les communes	Prix/m³ pour toutes les communes
Liffré	m³	0,48	0,51	**0,52**	0,55	0,57	0,60	**0-60**	**0,60 €**
Saint-Aubin-Du-Cormier	31-120	0,49	0,51	**0,53**	0,55	0,57	0,60		
	121-200	0,82	0,84	**0,85**	0,87	0,88	0,90		
	201-1000	0,66	0,70	**0,75**	0,79	0,85	0,90		
	> 1000	0,38	0,41	**0,46**	0,49	0,55	0,60		
Chasné-Sur Illet	0-40	0,57	0,57	**0,58**	0,58	0,59	0,60	**61-1000**	**0,90 €**
Ercé-Près-Liffré	41-200	0,69	0,73	**0,77**	0,81	0,85	0,90		
Gosné	>200	0,39	0,42	**0,46**	0,50	0,55	0,60		
Dourdain,	0-200	0,58	0,59	**0,59**	0,59	0,60	0,60		
Livré-Sur-Changeon	>200	0,42	0,49	**0,57**	0,66	0,77	0,90	**>1000**	**0,60 €**
Mézières-sur-Couesnon	>0	0,91	0,91	**0,91**	0,91	0,91	0,91		

Pour le bon fonctionnement du service de l'eau potable, les tarifs pour les années 2027 à 2030 pourront faire l'objet d'une révision ultérieure par une délibération du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs de l'eau potable applicables pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 comme mentionnés ci-dessus.

Fait à Chasné-sur-Illet, le 25 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT, LE SECRETAIRE DE SEANCE

STEPHANE PIQUET JEAN DUPIRE